

applicable aux âmes du purgatoire, pour le renouvellement des promesses du baptême en la fête de la Sainte Trinité.

Le cérémonial à suivre pour cette rénovation des promesses du baptême se trouve indiqué dans l'*Appendice au Rituel*. Il serait bon d'y inscrire une note, afin qu'on n'oublie pas d'annoncer, tous les ans, en temps convenable, la précieuse faveur de l'indulgence plénière que tous doivent s'efforcer de gagner.

La Neuvaine du Saint-Esprit

— o —

Dans les paroisses nouvelles, comme dans les anciennes, on ne doit pas oublier d'annoncer, chaque année, au jour de l'Ascension, la neuvaine préparatoire à la fête de la Pentecôte, neuvaine qui a été ordonné par Sa Sainteté Léon XIII dans son admirable Encyclique *Divinum illud munus* sur la dévotion au Saint-Esprit.

Par une circulaire du 30 août 1897, Monseigneur l'Archevêque de Québec a formulé l'annonce qui doit être lue chaque année au prône et qu'on a dû insérer dans l'*Appendice au Rituel*. Cette circulaire prescrit les exercices à faire durant cette neuvaine, soit à l'église, soit en particulier, et énumère les indulgences que le Souverain Pontife a accordées pour cette pieuse dévotion.

L'action sociale catholique

— o —

La Lettre pastorale de S. G. Mgr Bégin, que nous avons reproduite il y a deux semaines, a reçu de la presse du pays un accueil excellent. Si elle a étonné en quelques milieux, cela ne peut être que parce qu'on ne s'est pas appliqué à la bien comprendre. Des catholiques sincères, en effet, doivent désirer que leur Eglise, dont ils reconnaissent l'institution divine, exerce son heureuse influence dans la vie publique de la nation comme dans la vie privée des individus. L'œuvre de l'Action sociale catholique n'a pas d'autre but que la préservation de la foi chez notre peuple. Elle intéresse à la fois les fidèles, pour les conduire sûrement au bonheur éternel, et la nation elle-même, qui sera d'autant plus prospère et heureuse — l'histoire le démontre — qu'elle sera plus sincèrement religieuse.